

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 107/2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - MISE AUX NORMES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DES MARINIERS, RUE ANDRE BARCHOU, PLACE GALLIENI VERS RUE DAJOT A MELUN

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026.2.34.56 en date du 16 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

VU le Schéma Directeur d'Assainissement de l'Agglomération Melun Val de Seine approuvé le 1er juillet 2024 ;

CONSIDERANT que les études de diagnostic permanent des réseaux d'eaux usées ont été réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, ainsi que les investigations complémentaires menées par la CAMVS en vue de leur renouvellement ou de leur réhabilitation ;

CONSIDERANT que les travaux prioritaires découlant des propositions du Schéma Directeur d'Assainissement peuvent être aidés par les financeurs ;

CONSIDERANT que cette opération de mise aux normes des réseaux d'assainissement localisés rue des mariniers, rue André Barchou, place Gallieni vers la rue Dajot à Melun est éligible aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne ;

DECIDE :

Article 1er : DE SOLLICITER les subventions inhérentes à ce dossier auprès des financeurs, à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des subventions HT
AESN	790 490 €	60,00 %	474 294 €
Département 77	790 490 €	10,00 %	79 049€
Autofinancement CAMVS		30,00 %	237 147 €
Total de l'opération	790 490 €		790 490 €

Article 2 : DE SIGNER, ou son représentant, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 02/09/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260902-64785-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2026

Publication ou notification : 2 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

FICHE DE PROJET

Rue des marinières, Rue André Barchou Place Gallieni vers Dajot – Melun

Mise aux normes des réseaux d'assainissement

Maîtrise d'ouvrage	: Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
Maîtrise d'œuvre	: CCST
Partenaires	: CD 77, AESN, Ville de Melun, SPL CAMVS
Entreprise travaux	: Marché à attribuer



Contexte

Dans le cadre de son programme de mise en conformité des réseaux d'assainissement, la CAMVS prévoit de réaliser des travaux sur plusieurs secteurs du territoire, notamment l'avenue Gallieni, la rue André Barchou et la rue des Marinières.

Ces secteurs sont identifiés comme sensibles et prioritaires par les services de la DDT en raison des nombreux déversements du déversoir d'orage vers la Seine. Les investigations menées dans le cadre des études ont mis en évidence la vétusté des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales. Les campagnes de mesures de débit ainsi que les inspections télévisées (ITV) ont révélé la présence d'eaux claires parasites, ainsi que de nombreux désordres structurels tels que des racinelles, des dépôts, des intrusions racinaires, des anneaux d'étanchéité défectueux, des flaches, des fissures et des décentrages.

Par ailleurs, une modélisation hydraulique est en cours afin d'évaluer le fonctionnement du réseau existant et de définir les aménagements nécessaires à son redimensionnement, tant pour les besoins actuels que futurs.

Les conclusions de cette étude conduisent à engager des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement afin de réduire ou supprimer, les débordements vers le milieu naturel, conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié et de la note technique du 7 septembre 2015.

Compte tenu des désordres structurels constatés sur les réseaux des rues concernées, notamment la rue des Marinières, la CAMVS prévoit le renouvellement du réseau d'eaux usées, la mise en conformité et l'équipement du déversoir d'orage DO12, ainsi que des travaux d'amélioration hydraulique du poste de relevage PR8.

Détail des travaux

● Assainissement EU

- La réhabilitation du déversoir d'orage DO12 (adaptation aux débits futurs et intégration d'équipements d'autosurveillance)
- Le renforcement de la conduite EU avec la suppression et création de regards
- La rénovation du poste de relevage PR8 (adaptation aux futurs débits et équipements d'autosurveillance)
- la rénovation du poste de relevage PR9 le cas échéant (adaptation aux futurs débits et équipements d'autosurveillance)
- renouvellement et/ou de réhabilitation de l'unitaire Ø400 de la place Gallieni vers la rue Dajot
- raccordement et/ou de dévoiement de cette conduite unitaire DN200 de l'angle d'avenue Thiers / André Barchou

Planning prévisionnel

● Assainissement EU

Démarrage prévisionnel	: Aout 2026
Durée prévisionnelle des travaux	: 5 mois

Eléments financiers

	Estimations CAMVS	Estimations MOE
● Travaux Assainissement	: 695 330 €.HT	XXXXXXXXXX €.HT
● Etudes MOE & Etudes annexe	: 95 160 €.HT	XXXXXXXXXX €.HT
Sous total Assainissement	: 790 490 €.HT	XXXXXXXXXX €.HT

Coût total de l'opération dans l'attente de l'estimation du MOE et des entreprises des travaux

7 90 490,00 € HT

Dammarie-Les-Lys le 09/07/2026

Le vice-président délégué à l'assainissement et à l'eau potable

